

Le Pôle social souffle sa première bougie



L'adjointe au maire Valérie Roudet en charge de l'action sociale/ DDM L.G.

La municipalité villefrancoise inaugurerait il y a tout juste un an son pôle social. Rencontre avec l'adjointe au maire en charge de l'action sociale Valérie Roudet.

Quel bilan dressez-vous pour ce 1er anniversaire ?

Le Pôle Social a rapidement été identifié par les habitants de la commune et des environs pour y trouver des réponses à leurs questions et l'accès aux permanences des nombreux partenaires. Aujourd'hui sa fréquentation moyenne est de 25 personnes par jour. Le guichet unique qui coordonne toutes les demandes de la petite enfance aux seniors à toute sa place dans cette structure et permet un accès aux droits simplifié.

La synergie est-elle satisfaisante ?

Plusieurs services municipaux sont centralisés sur ce pôle. Le Centre Communal d'Action Sociale qui accompagne des usagers en situation de difficultés en partenariat avec différentes caritatives ou d'insertion toutes proches. Le centre multi-accueil et 70 familles dont 90 % de Villefrancois qui bénéficient de ce service. Le réseau d'assistantes maternelles (RAM) et présidé par Marion Gélis qui assure le fonctionnement de ce service dédié aux 130 assistantes maternelles des 17 communes adhérentes. Le Lieu Accueil Enfant et Parent (LAEP) qui est un lieu de rencontres, ayant accueilli en un an 35 familles soit 159 enfants et 109 mères. De nouveaux partenaires ont rejoint le pôle social en 2017 notamment les associations d'insertion AILES, l'association pour le Développement Régional et l'Appui au Reclassement ou encore [l'Union Cépière Robert Monnier](#) mais aussi la CAF et l'équipe locale d'UFC.

Ce pôle est une vraie réussite ?

En tout cas c'est un vrai service de proximité pour les habitants de la commune. Un an après sa mise en place quand on voit le nombre de partenaires qui souhaitent se joindre à notre Pôle Social, à nos objectifs et à l'état d'esprit que nous avons tissé au fil des années avec nos partenaires cela démontre bien que ce Pôle Social était inévitable et que la proximité des services pour un citoyen n'est plus à démontrer... Il faut défendre et garder le plus longtemps possible cet intérêt communal pour le bien-être de tous... La loi NOTRE a parfois ces limites.

Recueilli par L. Gales